



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 35857

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le financement de l'Institut français des relations internationales (IFRI). L'IFRI est universellement reconnu pour la qualité des études qu'il mène. Son centre de recherche est un outil précieux à la prise de décision en matière de relations internationales, et plus encore pour le rayonnement de la conception de la vision que notre pays forge eu égard aux mutations que nous traversons. Le contexte budgétaire particulièrement serré a imposé une réduction des subventions de l'ordre de 24 % en 2003. Le contrat pluriannuel d'objectif devrait pouvoir marquer la volonté de l'État de soutenir l'IFRI. Aussi il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle est son appréciation sur ce point.

Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son Comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études, ou de mises à disposition d'agents de l'Etat. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35857

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1930

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3162